




téléDS www.tracfin.bercy.gouv.fr un service d'envoi sécurisé des déclarations à TRACFIN

Site réservé aux personnes habilitées à faire la déclaration mentionnée par le Code Monétaire et Financier, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

SIMPLICITÉ

- » en quelques clics, composition et expédition de l'envoi
- » transmission des pièces jointes numérisées

SOUPLESSE

- » grâce à un formulaire de collecte ergonomique et dynamique s'adaptant à l'ensemble des professions déclarantes 
- » ouverture et renseignement du formulaire hors ligne à partir du modèle téléchargé

SÉCURITÉ

- » assurée par un certificat de signature électronique stocké sur une clef USB munie d'un code PIN
- » complétée par l'attribution d'un code identifiant TRACFIN
- » les données sont cryptées sur le poste de l'utilisateur avant leur envoi via Internet
- » les certificats sont MULTI-USAGES et peuvent être utilisés pour toute les téléprocédures de l'Etat

SUIVI

- » un menu historique des envois permet de connaître à tout moment le statut de traitement de la déclaration à TRACFIN
- » impression d'un accusé de réception



Pour plus d'information, contactez le service support de TRACFIN par courriel : crf.declaration@finances.gouv.fr





téléDS

www.tracfin.bercy.gouv.fr-

un service d'envoi sécurisé des déclarations à TRACFIN

Pour s'inscrire, suivez ces 4 étapes :

1

VÉRIFIER LES PRÉ-REQUIS TECHNIQUES

- » Système d'exploitation : windows 98 2ème édition ou supérieur
- » Navigateur : Internet explorer 6.0 ou supérieur
- » Acrobat reader version 8.1.1 ou supérieure (téléchargeable gratuitement sur le site www.adobe.fr)
- » JVM Sun V1.4.2 ou supérieure (téléchargeable gratuitement sur le site www.java.com)
- » Connexion Internet haut débit

2

ACQUÉRIR UN CERTIFICAT PERSONNEL DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE auprès d'une Autorité de Certification

- » Pour voir la liste des autorités habilitées en France à délivrer des certificats : www.telecom.gouv.fr (voir la rubrique certificats référencés PRIS v1)
- » Le certificat (sur support matériel de type clef USB ou carte à puce) doit être installé sur le poste de travail du déclarant conformément aux instructions du fournisseur.

3

INSTALLER LA CHAÎNE DE CONFIANCE avant de vous connecter pour la première fois sur le site de tracfin www.tracfin.bercy.gouv.fr page accéder à téléDS

- » Pour que les pages du site téléDS s'affichent correctement, installer obligatoirement les deux certificats racine et servitude de l'autorité TRACFIN. Une installation automatique est proposée.

4

S'INSCRIRE A TÉLÉDS



- » Lors de la première connexion à téléDS, une demande d'inscription sera transmise automatiquement à TRACFIN après acceptation des conditions générales d'utilisation.
- » TRACFIN vous informera par courriel de votre inscription et vous communiquera votre code identifiant.

téléDS est ouvert pour tous les déclarants auprès de TRACFIN : aucun nombre minimum d'envois n'est requis pour s'inscrire



Pour plus d'information, contactez le service support de TRACFIN par courriel : crf.declaration@finances.gouv.fr